



**KPMG Entreprises**  
**Secteur Non Marchand**  
Les Hauts de Villiers  
2 bis, rue de Villiers  
92309 Levallois-Perret Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 78 66 01 20  
Télécopie : +33 (0)1 78 66 01 21  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Association La Seine en Partage**

# **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2009  
Association La Seine en Partage  
Hôtel de Ville de Montereau - 54 rue Jean Jaurès -  
77875 Montereau-Fault-Yonne  
*Ce rapport contient 2 pages*

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.   
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG Entreprises**  
**Secteur Non Marchand**  
Les Hauts de Villiers  
2 bis, rue de Villiers  
92309 Levallois-Perret Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 78 66 01 20  
Télécopie : +33 (0)1 78 66 01 21  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Association La Seine en Partage**

Siège social :  
Hôtel de Ville de Montereau - 54 rue Jean Jaurès - 77875 Montereau-Fault-Yonne

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2009

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Levallois-Perret, le 22 mars 2010

KPMG Entreprises  
*Département de KPMG S.A.*

Bernard Bazillon  
*Associé*